

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Novembre 2021 - N° 13

Mot du Maire

En cette fin d'année 2021, nous avons plusieurs informations à vous diffuser...

Depuis plusieurs mois, nous sommes interpellés régulièrement pour des « pressentiments » d'installations d'éoliennes autour de Le Fayel. Des associations se sont créées qui ont semble-t-il beaucoup plus d'informations que les principaux intéressés. Comment et par qui ont-elles eu toutes leurs informations, je ne sais pas et c'est regrettable. En tout cas, je peux vous affirmer qu'à ce jour, aucun projet n'a été déposé en Mairie par qui que ce soit. Je suis fermement opposée à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune mais je ne me bats pas pour des pressentiments ou rumeurs. Concrètement, au niveau de la collectivité, lors de l'élaboration du PLU cette éventualité a été abordée et il est précisé à l'article A1 (occupations et utilisations du sol interdites) des dispositions applicables à la zone A (agricole) :

« Sont interdites les occupations et utilisation du sol suivantes :

- Les éoliennes »

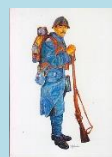
Lors du conseil municipal du 19 octobre 2021, j'ai demandé aux membres du Conseil Municipal afin d'affirmer cette volonté de la commune de délibérer pour interdire les implantations d'éoliennes sur le territoire de Le Fayel. Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et une abstention, les membres du conseil municipal ont décidé d'interdire

l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Le Fayel.

Enfin, le 24 juin 2021, j'ai été invitée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à assister à la présentation du dossier d'extension de protection au titre des Monuments Historiques du domaine de Le Fayel devant la commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. L'extension inclut le Parc du Château et le bois de Gansoive. La commission a émis à l'unanimité un avis favorable. Cet élément renforce le fait que des éoliennes ne peuvent s'installer au moins aux alentours de Le Fayel. Dans tous les cas, si un projet d'installations d'éoliennes devait se présenter, une enquête publique sera obligatoire et il faudra se mobiliser.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2021 et continuez à prendre soin de vous et vos proches.

Isabelle FAFET



Commémoration du 11 novembre

Vous êtes tous conviés au rassemblement devant le monument aux morts le 11 novembre à 12h45. L'harmonie de Chevrières ne pouvant pas venir plus tôt, nous ne ferons pas de vin d'honneur cette année l'horaire étant tardif. Nous remercions nos conseillers municipaux José Saura, François Dufroy et un habitant, Daniel Muret qui ont nettoyé et repeint le contour du monument.

Vitesse dans Le Fayel

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Quelques uns d'entre vous ont signalé en Mairie une recrudescence de comportements dangereux de certains véhicules qui traversent la commune. Comme nous l'avons inscrit dans notre programme pour ce mandat (2020-2026), nous allons engager des actions pour des travaux de sécurisation afin de ralentir la vitesse dans le village. Une commission sécurité routière a été mise en place lors du dernier conseil municipal (le 19 octobre 2021) et des devis sont en cours pour établir un diagnostic de la vitesse, du nombre de véhicules qui traversent la commune et surtout quels pourraient être les travaux à effectuer. Cette étude préalable est obligatoire pour tous travaux de sécurisation. Hors, nous avons un petit budget communal et ne pouvons pas répondre à tous les besoins en une année.



Pour le téléthon 2021, une tombola est organisée par la Mairie avec un panier garni de Noël à gagner, 2 € la case. La vente de ces cases s'effectuera lors de l'après-midi jeux de société de l'association les petits fayots du Fayel, par des conseillers municipaux et le jour de l'arbre de Noël de la commune le 5 décembre 2021. Le tirage au sort se déroulera ce même jour vers 17h. Une boîte à dons est aussi à disposition à la Mairie.

Travaux trottoirs

Les travaux trottoirs, rue de Vaudherlant et réparations diverses dans la commune vont se faire avant le 31 décembre 2021. L'entreprise de TP Colas est revenue vers la commune pour une date d'intervention Semaine 49. De plus, nous avons obtenu les subventions CCPE, Conseil Départemental et DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



RAPPEL Après-midi jeux de société organisée par les petits fayots du Fayel le samedi 6 novembre de 14h30 à 20h à la salle communale.

Illuminations de Noël



L'année dernière, grâce à des élus accompagnés d'habitants de la commune, notre village était illuminé. Ils renouvellent ces installations. Si vous voulez, vous pouvez décorer les sapins à proximité de chez vous. Certains d'entre vous avaient pris l'initiative de le faire et nous les en remercions. Ces

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

décorations devront être retirées pour le 9 janvier 2022.

Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique sur le projet de PLU s'est déroulée du 16 juin 2021 au 16 juillet 2021. Une forte participation a été constatée par le commissaire enquêteur. Une séance de travail a été organisée le 21 septembre 2021 pour étudier les observations émises dans le cadre de l'enquête publique et discuter des modifications qu'il convenait d'apporter au document final. Lors du conseil municipal du 19 octobre 2021, il a été demandé aux élus présents de valider le PLU avant sa transmission à la CCPE qui est désormais compétente.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (1 vote CONTRE, 1 ABSTENTION, 7 votes POUR), décide :

- **DE VALIDER** les propositions formulées lors de la séance de travail du 21 septembre 2021,
- **DE VALIDER** les orientations du PLU de la commune de LE FAYEL, et de le soumettre à la CCPE, compétente en matière de PLU, en vue de son approbation par le Conseil Communautaire.

Remplacement Points d'Apport Volontaire (PAV)

Comme précisé dans le dernier bulletin municipal, la benne à verres (Impasse de Paris) va être remplacée et l'emplacement devait changer. En collaboration avec la CCPE et en prenant en compte les remarques d'élus et d'habitants du village, nous avons cherché un autre emplacement sachant que nos possibilités étaient très limitées. Ce nouveau PAV sera finalement situé en sortie de village

rue Vaudherlant après le panneau de Le Fayel et le pont de l'autoroute. L'installation de la nouvelle benne à verres est prévue le 8 novembre 2021.

Bacheliers 2021

Les lycéens ayant obtenu leur baccalauréat en 2021 sont invités à fournir la copie de leur diplôme en Mairie. Un chèque cadeau leur sera offert le jour de l'arbre de Noël de la Commune.

Aire de jeux

La structure de l'aire de jeux (avec le toboggan) a été réparée. L'équipe municipale a prévu de nettoyer et repeindre les autres accessoires au printemps.

Refus de reconnaissance d'Etat de catastrophe naturelle

Des habitants ont saisi la Mairie durant l'année 2020 de dégradations subies sur leurs habitations. Une demande de reconnaissance d'Etat de catastrophe naturelle a été déposée le 25 septembre 2020.

Pour rappel, un arrêté interministériel du 18 septembre 2018, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au JO du 20 octobre 2018, reconnaissait la commune de Le Fayel au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse 2017.

Le Journal Officiel du 6 juin 2021 de l'arrêté interministériel n°NOR INTE2114775A du 18 mai 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse/réhydratation des sols sur l'année 2020 refuse celle-ci.

Madame le Maire a exercé devant le Ministre de l'intérieur, un recours gracieux portant sur

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

le refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune dans cette décision le 20 juillet 2021 qui a été rejeté par courrier du 28 septembre 2021. Il est indiqué que même si la présence importante d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols dans la commune est avérée, au regard des données recueillies par Météo-France, il apparaît que les niveaux d'humidité des sols superficiels ne révèlent pas de sécheresse anormale en 2020 ...

Dans le même temps, Madame le Maire a exercé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris qui a été transféré et enregistré le 21 octobre 2021 auprès du tribunal administratif d'Amiens.

Affaire à suivre....

Taille arbres et arbustes

Comme vous l'avez sans doute constaté une tempête importante a eu lieu le 21 octobre 2021. Ce phénomène risque malheureusement de devenir récurrent avec le changement climatique. Rappel de la règle de principe qui est : « Si un **arbre ou un arbuste** dépasse 2 mètres de hauteur, il doit se trouver à au moins 2 mètres de la limite. Si un **arbre ou un arbuste** mesure moins de deux mètres de haut, il doit se trouver à au moins 50 centimètres de la limite séparative."

Cependant, l'arbre penché, même implanté à bonne distance de la clôture, lorsqu'il menace de tomber sur le toit d'une maison voisine ou terrain peut constituer un trouble de voisinage.

Location de la salle communale

La salle communale est à nouveau mise en location depuis septembre 2021.

Rappel des tarifs :

Période estivale (mi avril - mi octobre) :

Pour les fayelois :

Journée : 50 €

Week-End : 100 €

Pour les extérieurs :

Journée : 70 €

Week-End : 120 €

Période hivernale (mi octobre-mi avril) :

Pour les fayelois :

Journée : 75 €

Week-End : 120 €

Pour les extérieurs :

Journée : 95 €

Week-End : 170 €

Gratuit pour les gouters d'anniversaire des enfants de 0 à 16 ans, résidant dans la commune (de préférence le mercredi ou le samedi de 13h00 à 19h00)

Vente lanternes Thorn EP 145

Les anciennes lanternes sont toujours en vente 20€ la lanterne :

8 lanternes 150W

43 lanternes 100W

Veuillez diffuser au plus grand nombre et pour l'achat s'adresser à la Mairie...



Rappel des Permanences Mairie :

Mardi 15h - 17h30

Vendredi 15h - 17h30

BULLETIN MUNICIPAL

« Le Fayelois »

Mairie de Le Fayel

586 rue des Lombards

60680 LE FAYEL

tel: 03 44 83 90 23

mairie-le-fayel@wanadoo.fr

Prochain rendez-vous le 5 décembre 2021...

Bonnes fêtes de fin d'année !